

# CPAS de Colfontaine – Avez-vous notre futur logo ?

*Le CPAS de Colfontaine organise un concours de création artistique, ouvert à tous, qui a pour objectif de proposer un nouveau logo à notre Centre.*

*À la suite de ce concours, une charte graphique sera élaborée afin de donner à notre CPAS une identité visuelle officielle. Cette dernière sera déclinée sur les différents supports de communication.*



*Logo actuel de notre Centre*

## Règlement

### 1. Public

Ce concours est gratuit et ouvert à tous. La participation est individuelle.

Les participants de moins de 18 ans devront avoir l'accord de leur(s) (co)parent(s) ou titulaire(s) de l'autorité parentale pour concourir.

Cet accord sera manifesté et validé par la délivrance d'une autorisation de la personne représentant le mineur, remplie, datée et signée par la personne adéquate.

### 2. Conditions de création

Le logo est destiné à être utilisé sur tous les supports et outils de communication du CPAS de Colfontaine, qu'ils soient papier ou numérique.

Le logo doit représenter de manière simple et moderne le CPAS de Colfontaine.

Il ne devra comporter aucun élément contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. Toute proposition de logo qui ne répondra pas à l'intégralité de ces critères ne sera pas retenue.

Le logo sera accompagné d'une présentation détaillée relative aux choix des éléments du logo (typographie, couleurs, etc).

### 3. Conditions de participation

Chaque participant peut remettre au **maximum** 3 projets de logos.

L'adhésion au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Les participants garantissent que leur création est originale et qu'ils sont titulaires de la totalité des droits d'auteur sur celle-ci.

Afin de valider leur participation, les candidats doivent renvoyer les éléments suivants par voie électronique à l'adresse mail suivante : [accueil@cpascolfontaine.be](mailto:accueil@cpascolfontaine.be), pour le **1er décembre 2022 au plus tard** :

- La représentation du logo en couleur (ainsi que sa déclinaison en noir et blanc) ;
- Une présentation détaillée expliquant la proposition, la vision du projet et justifiant le choix esthétique et symbolique du logo ;
- Une déclaration sur l'honneur, signée par le participant, affirmant que le projet est le fruit de son/leur travail personnel et que celui-ci ne porte pas atteinte aux droits de tiers et ne viole aucun droit d'auteur ;
- Le formulaire de participation ci-annexé dûment rempli, daté et signé.

#### 4. Cahier des charges

##### Format

SVG - JPEG - PSD - TIFF - AI - EPS - PDF

Les formats vectoriels (SVG, AI ou EPS) seront préférés aux formats en pixels.

Résolution pour les formats en pixel : au moins 300 dpi pour une taille de 20 cm de large. La taille doit être également adaptée pour divers affichages : du très grand au très petit.

##### Couleurs, formes ou police de caractère

Le logo devra être fourni en couleur accompagné de sa déclinaison en noir et blanc.

L'utilisation de dégradés de couleurs est fortement déconseillée.

Si une police particulière autre que les polices courantes est utilisée au sein du logo, elle doit être libre de droit et transmise en pièce jointe à l'organisateur.

Le CPAS se réserve le droit, après sélection du logo, de demander au candidat d'apporter des modifications, si nécessaire.

Le logo ne doit pas être signé, ni porter de marques distinctives permettant d'identifier son auteur.

##### Critères de sélection

Le logo doit être lisible (même en miniature), unique, original, simple, intemporel, efficace, polyvalent/fonctionnel, approprié, pratique, reconnaissable et déclinable en N/B sur différents supports.

#### 5. Calendrier du concours

- Dépôt du dossier : **1er décembre 2022 au plus tard**
- Validation des candidatures par le Bureau Permanent sur proposition du Directeur Général au regard du respect du présent règlement (complétude de la candidature, respect des critères, aucun élément contraire, ...) : **9 décembre 2022**
- Vote du personnel et des mandataires : **du 12 au 16 décembre 2022**
- Décision finale par le Conseil de l'Action Sociale : **le 19 décembre 2022**

## 6. Méthode de classement et de décision

Les candidatures validées par le Bureau Permanent seront soumises (les logos et leur note explicative) à l'ensemble des membres du personnel et des mandataires du CPAS.

Un vote sera organisé et les suffrages recueillis. Chacun disposera d'une seule voix.

Le logo ayant obtenu le plus de suffrage par le personnel, se verra attribuer la note de 10, le second, 9 et ainsi de suite jusqu'au 10<sup>e</sup>. Les projets n'ayant recueilli aucun suffrage se verront attribuer la note de 0.

Le logo ayant obtenu le plus de suffrage par les mandataires, se verra attribuer la note de 10, le second, 9 et ainsi de suite jusqu'au 10<sup>e</sup>. Les projets n'ayant recueilli aucun suffrage se verront attribuer la note de 0.

Les notes obtenues sont ensuite additionnées (donnant le même poids au suffrage émis par les deux groupes de votants).

Le logo ayant obtenu la meilleure note finale sera proposé au Conseil de l'Action Sociale. Le Conseil se réserve le droit de ne pas sélectionner de projet si aucune création ne correspond à l'attente de notre Centre.

## 7. Récompense

Le lauréat se verra remettre une récompense de 500,00 €. Son projet sera largement diffusé dans les médias locaux, sur le site internet de la Ville et du CPAS et sur la page Facebook de notre Centre.

## 8. Droits d'auteur

Les participants garantissent que leur création est originale et qu'ils sont titulaires de la totalité des droits d'auteur sur celle-ci.

Au moment de leur participation au concours, les participants acceptent que les droits d'auteur relatifs au logo qu'ils ont produit dans le cadre de ce présent concours soient transférés, à titre exclusif et gratuit et pour une durée illimitée au CPAS de Colfontaine.

Ainsi, les participants autorisent le CPAS de Colfontaine à exploiter l'ensemble des éléments sélectionnés dans le cadre de ce concours. Cette autorisation implique la reproduction et la communication publiques de ces éléments par le biais de supports papier, numérique ou Internet.

Les participants acceptent que leur création soit éventuellement modifiée, recadrée et/ou accompagnée de commentaires écrits. En participant au concours, les candidats autorisent la publication de leurs éléments, sans réclamer de participation financière.

Le participant retenu s'engage à signer tout document nécessaire allant dans ce sens à l'issue du concours et notamment le document de cession de droits. Néanmoins, il reste l'auteur des éléments sélectionnés et sera cité en tant que tel auprès du public et de la presse et sera autorisé à communiquer dessus s'il le souhaite.

## 9. Limite de responsabilité

Le CPAS de Colfontaine ne pourra être tenu pour responsable suite à tout problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, d'un problème informatique, technologique ou de quelque autre nature. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'annulation, de report et/ou annulation du concours dus à des circonstances dites de force majeure.

En outre, le CPAS de Colfontaine ne saurait être tenu pour responsable du non-respect du droit à l'image par le participant. À ce titre, tous les éventuels paiements ou recours en justice seront intégralement à la charge du participant.

Le participant garantit l'organisateur du présent concours, contre tout recours, action ou réclamation que pourrait former, à titre quelconque, tout tiers, et plus généralement au titre de toutes garanties et engagements pris dans le cadre du présent règlement. Il s'engage à dégager l'organisateur de toute responsabilité en cas de réclamations émanant de tiers du fait d'une contrefaçon de copyright ou de la violation des droits d'exploitation ou de propriété, qu'elle qu'en soit la nature.

## 10. Modalité d'annulation ou de report

Le CPAS de Colfontaine se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier le concours sans préavis, notamment en cas de circonstances imprévues. Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun remboursement ne pourra être demandé par les participants. Des ajouts ou modifications de ce règlement pourront être annexés.

La CPAS de Colfontaine se réserve également le droit de ne pas sélectionner de projet si aucune création ne correspond à l'attente de notre Centre.

# CPAS de Colfontaine – Avez-vous notre futur logo ?

## Formulaire de participation

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance du règlement relatif au concours dans son intégralité.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du participant précédée de la mention « Lu et approuvé » :	Signature civilement responsable (si mineur) précédée de la mention « lu et approuvé » :
--	--